

Dépistage de la surdité des nouveaux nés : les Hospices civils de Lyon dressent un bilan (Communiqué)

Dépistage de la surdité chez les nouveaux nés : le centre expert des HCL fait un bilan de son action à l'occasion de la journée de l'audition.*

La quasi-totalité des nouveaux-nés de la région Lyonnaise ont bénéficié en 2016 d'un dépistage auditif. A Lyon, chaque année, 70 bébés sont diagnostiqués sourds et 50 implants cochléaires sont posés chez des enfants de moins de 1 an.

C'est seulement depuis 2012 que le dépistage auditif est obligatoire en France et il a fallu attendre 2014 pour qu'il soit réellement mis en pratique. Les tests de dépistage sont réalisés à partir de la 36e heure de vie de l'enfant dans l'ensemble du réseau périnatal Aurore**. «Le dépistage des troubles auditifs du nouveau-né repose sur une mesure objective et totalement indolore» précise le Pr Thai-Van, responsable du centre expert et chef du service d'audiologie et d'explorations otoneurologiques aux HCL.

«Le dépistage peut être réalisé par des auxiliaires puéricultrices et il faut moins de 10 minutes pour tester les deux oreilles grâce à une procédure automatisée». En cas de suspicion de surdité – et après confirmation par un re-test -les parents sont orientés vers le centre pour un bilan approfondi et, si nécessaire, une prise en charge de l'enfant. Au sein du réseau Aurore, près de 100 000 bébés ont bénéficié d'un dépistage auditif entre 2014 et fin 2016. Cela représente un taux de couverture dépassant 98% du total des naissances. Sur l'ensemble des nouveaux-nés testés, 5% (soit 4000) ont été référés au centre expert dans les 2 mois suivant le dépistage, et 143 (soit 1 enfant pour 700 naissances) ont été diagnostiqués sourds sévères ou profonds. Ces chiffres correspondent exactement à la prévalence de la surdité de l'enfant, ce qui valide les procédures de dépistage choisies. Une prise en charge avant l'âge de 6 mois, suivie le cas échéant de la pose d'un implant cochléaire, permet à un enfant sourd de développer un langage oral normal.

**Les HCL sont labellisés Centre Expert de l'Audition et de l'équilibre de l'Enfant (CEAE), dans le cadre du développement du dispositif national de dépistage auditif néonatal depuis 2014*

***Le Réseau Aurore regroupe 27 maternités et 12 services de néonatalogie répartis dans le Rhône, l'Ain, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère*

> Contact : Céline Chauv, Direction de la Marque et de la Communication, Hospices Civils de Lyon – Tél 04 72 40 70 88 – celine.chauv@chu-lyon.fr